

COMITÉ SYNDICAL

Date convocation :
20 juin 2023

Date de la séance :
27 juin 2023

**Les membres en exercice
sont : 35
Quorum : 19
Membres présents : 20
Membres représentés : 3
(Pouvoirs)
Total votants : 23**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N°15/2023

Séance du 27 juin 2023 à 19H00

L'an deux mil Vingt-trois, le 27 juin, les membres du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Etudes des Mobilités Urbaines (SIEMU) de Marne-la-Vallée se sont réunis au SIAM 13 avenue de la Courtillière 77400 Saint-Thibault-des-Vignes.

ÉTAT DE PRÉSENCE

**COMMUNAUTE DE
COMMUNES DU VAL
BRIARD**

Présents : Mme DUTARTRE

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DE MARNE ET
GONDOIRE**

Présents : M. BRUNET (Suppléant de Mme DUPRE), M. CHAPOTELLE (Suppléant de M. SALVAGGIO), M. COLAISSEAU, M. DA SILVA, M. DIREZ (Suppléant de M. LE RUDULIER) M. KOLOPP, Mme PETITOT, M. POTTIER, M. PUCINELLI (Suppléant de Mme TORTRAT), M. ROPTIN (Suppléant de M. AUVRELE), M. SITHISAK, M. VOURIOT

**VAL D'EUROPE
AGGLOMERATION**

Présents : M. AFFRE, M. ARNAUD, M. CHARPENTIER, M. CHEVALIER D., M. PITARI (Suppléant de Mme GALLET), M. GARROUSTE, M. POUPART,

EXCUSES

M. AUVRELE, Mme BONNOT, Mme BOUARABA, Mme CAPDEVILA, M. CHEVALIER L., Mme CHEVALLIER, M. DJIGO, Mme DUPRE, M. GAILLARD, Mme GALLET, Mme GBIORCZYK, Mme GENDRE, M. JAHIER, M. JOUDRAIN, M. LE RUDULIER, M. MARSAUD, M. MASSON, M. SALVAGGIO, M. SIMON, M. TAUPIN-GARDIN, Mme TORTRAT

Pouvoirs :

Pouvoir de Monsieur GAILLARD à Monsieur VOURIOT
Pouvoir de Madame GBIORCZYK à Monsieur ARNAUD
Pouvoir de Monsieur MARSAUD à Monsieur POUPART

OBJET : VOTE DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET PRIMITIF 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°12/2023 du Comité Syndical du 4 avril 2023 approuvant le Budget Primitif 2023,

Vu l’avis préalable favorable du bureau syndical lors de sa séance du 13 juin 2023,

Entendu l’exposé de Monsieur le Président informant que :

Le résultat d'investissement de 2022 d'un montant de 123 638,56€ à reprendre en R001 (résultat reporté) en recettes d'investissement ne doit pas être diminué du montant des RAR.

En conséquence, il convient d’inscrire en recettes d’investissement un montant complémentaire de 61 259,98€ rétablissant la conformité du résultat de l’exercice 2022.

Afin d’assurer l’équilibre du budget d’investissement, les prévisions de dépenses sont augmentées d’autant sans incidence sur le montant des cotisations appelées auprès des membres du Syndicat.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l’unanimité

APPROUVE la décision modificative n°1 au Budget Primitif 2023 consistant en :

- L’inscription de 61 259,98€ en dépenses d’investissement à l’article 202 (Chapitre 20),
- L’inscription de 61 259,98€ en recettes de fonctionnement au R001 (Excédent reporté),

APPROUVE la maquette remaniée de la section d’investissement du Budget 2023 ci-dessous :

SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE

Dépenses		BP 2023 + DM1	Recettes		BP 2023 + DM1
	RAR N-1	61 259,98 €	13	Subvention d'investissement	29 540,62 €
20	Immobilisation incorporelle Etudes	127 263,15 €	1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00
21	Immobilisation corporelle	8 500 €	21	Virement de la section de fonctionnement	0,00
27	Autres immobilisations financière	1 500,00 €	40	Amortissement	45 343,95 €
			R001	Excédent reporté	123 638,56 €
DEPENSES DE L'EXERCICE		198 523.13 €	RECETTES DE L'EXERCICE		198 523.13 €

Le Président est chargé de l’exécution de la présente délibération qui sera transmise :

- Au représentant de l’Etat en Préfecture de Melun,
- Au comptable de la collectivité,

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

La présente délibération, publiée et transmise au représentant de l'État est immédiatement exécutoire.

Transmis en préfecture le

Pour ampliation

Fait et délibéré au Syndicat Intercommunal d'Etudes des Mobilités Urbaines (SIEMU) de Marne-la-Vallée, les jours, mois et an que dessus.

Le Président,

Sinclair VOURIOT



REÇU EN PREFECTURE

le 03/07/2023

Application agréée E-legalite.com



REÇU EN PREFECTURE

le 03/07/2023

Application agréée E-legalite.com